

OBJET : TARIFS 2023 A LA MEDIATHEQUE
(Délibération n°2022.12.81)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la mise en réseau des médiathèques du Golfe, réglemantée par convention entre les communes membres et GMVA,

Considérant que la médiathèque de Locqueltas est intégrée au « pôle rouge / pôle 7 »,

Il est proposé de maintenir les tarifs en vigueur :

Catégorie	Tarifs
Jeunes (0-18 ans)	Gratuit
Adultes individuels y compris le personnel de la commune	10 €
Collectivités	10 €
Situation sociale particulière *(minima sociaux, demandeurs d'emploi, étudiants, Bénévoles de la médiathèque)	Gratuit
Courts séjours (3 mois)	5 €
Extérieurs Pôle 7	15 €

**Demandeurs d'emploi, minima sociaux, étudiants : Gratuit sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois.*

Et d'ajouter la catégorie suivante :

Catégorie	Tarifs
Ecoles, assistantes maternelles participant au RIPAM	Gratuit

Monsieur Hervé JAN, Adjoint à la culture, annonce que les tarifs de la médiathèque sont maintenus. Les tranches CAF ne sont pas prises en compte dans la tarification. Chaque pôle peut déterminer librement ses tarifs. Le pôle rouge essaie toujours de trouver une cohérence entre ses communes. Le fonctionnement veut qu'un habitant s'inscrive à la médiathèque de sa commune de résidence, même s'il en fréquente d'autres par la suite. Par exemple, un lecteur de Botcalpir devra s'inscrire à la bibliothèque de Locmaria même s'il ne fréquente que la médiathèque de Locqueltas.

VOTE :

Entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité :**

APPROUVE les tarifs de la médiathèque pour l'année 2023, comme indiqués ci-dessus.

VOTE l'application de ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023, comme indiqués ci-dessus.